

L'intégration, c'est quoi ?

L'intégration c'est quand on se sent bien en Suisse, quand tout le monde se sent faire partie d'une même communauté, quand chaque personne participe au bien de tous. Peu à peu, chaque personne doit participer, selon ses possibilités, à la vie économique, politique, culturelle et sociale. Pour une bonne intégration, le respect, l'entraide et l'égalité des chances sont importants.

Comment se passe l'intégration ?

L'intégration se passe dans la vie de tous les jours : à la maison, au travail et pendant les loisirs. Chaque personne peut se déplacer librement et communiquer avec les autres. Les personnes de tous les pays et de toutes les cultures doivent être traitées de la même manière, avec respect.

Les règles pour une bonne intégration des personnes étrangères sont inscrites dans l'article 4 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

L'intégration : une responsabilité de toute la société

L'intégration concerne tout le monde. L'intégration est pour le bien de tous.

L'État (la Confédération, les cantons et les communes) et la société doivent faciliter l'égalité des chances pour tous. Il faut encourager la participation des personnes étrangères à la vie publique.

L'intégration se passe d'abord dans les structures ordinaires comme :

- l'école
- la formation
- le travail
- et le domaine de la santé

Parfois, il faut des offres d'intégration pour aider les personnes étrangères à entrer dans les structures ordinaires. Par exemple une classe d'intégration, avec des cours de français et d'autres leçons, pour pouvoir, plus tard, entrer dans une école professionnelle.

La politique d'intégration

Depuis 2014, la Confédération et les cantons créent les Programmes d'intégration cantonaux (PIC). Ces programmes regroupent des offres pour les personnes étrangères.

Dans le programme PIC, il y a différents domaines :

- Les informations et les conseils
- Les cours de français
- La formation et le travail
- La petite enfance
- Le "Vivre-ensemble"
- La lutte contre les discriminations et le racisme
- L'interprétariat et la traduction

Chaque canton crée ses propres programmes selon ses besoins.

Depuis 2019, les offres d'intégration pour les personnes qui viennent de l'asile font aussi partie de ces programmes (Agenda Intégration Suisse (AIS)).

En plus des PIC, la Confédération soutient aussi d'autres projets et programmes nationaux.

Dans le canton du Jura : les 2 services principaux pour l'intégration

- Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme (BI)

Dans le canton du Jura, ce bureau met en place la politique d'intégration des personnes étrangères et de la lutte contre le racisme.

Ce bureau est le point de contact entre la population, l'administration, les institutions et les associations.

Ce bureau fait partie du Service de l'action sociale, sous la responsabilité du Département de l'intérieur du canton du Jura.

- L'Association Jurassienne d'Accueil des Migrants (AJAM)

L'AJAM accueille les personnes relevant de l'asile (permis B réfugié, F, N et S).

L'AJAM les accompagne dans leur nouvelle vie dans le canton du Jura.

Cette association aide les personnes :

- à recevoir des soins médicaux
- à trouver un travail
- à se loger
- et à s'intégrer dans la vie sociale jurassienne.

Le canton du Jura a délégué ce travail à l'AJAM.

L'AJAM s'occupe aussi du Centre d'Animation et de Formation pour Femmes et Familles (CAFF) et de la Maison de Santé Communautaire (MdSC).

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/integration/lintegration-cest-quoi